Étang de Fallavier : fermeture de la baignade et renaturation de la plage

Bonjour à toutes et tous,

Ces dernières semaines, nombre d'entre-vous, adhérents ou amis de l'APIE, nous ont fait part de leur stupéfaction, voire de leur indignation concernant la fermeture de la baignade à l'étang de Fallavier et la renaturation d'une partie de cet Espace Naturel Sensible (ENS). Beaucoup s'interrogent sur le rôle de l'association dans ces transformations.

En 2025, la CAPI, les communes de St-Quentin-Fallavier et Villefontaine ont pris la décision d'interdire la zone de baignade de l'étang de Fallavier. L'association n'est à aucun moment intervenue que ce soit auprès des communes de Villefontaine et Saint-Quentin-Fallavier ou auprès de la CAPI, gestionnaire de cet ENS, pour demander la fermeture de cette baignade. Nous n'avons pas été consulté en préalable de cet arrêté municipal et mis devant le fait accompli. Néanmoins, nous avions constatés au cours des dernières périodes estivales, une sur-fréquentation avec des conséquences sur le stationnement des véhicules, la tranquillité du parc de Fallavier ainsi qu'une dégradation des conditions de travail pour les salariés de l'APIE (dégradation des bâtiments, incivilités sur les véhicules, sollicitations multiples ...).

Les Espaces Naturels Sensibles assurent une protection et la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels. Ils ont vocation à accueillir du public et maintenir des activités humaines en cohérence avec les objectifs de préservation de la biodiversité. Considérant les enjeux environnementaux liés à cet ENS (diversité de la faune sauvage, objectif de bon état des eaux, pêche de loisir encadrée…) et les limites dans la capacité d'accueil du site, l'association ne s'est pas opposée à cette interdiction de la baignade. Nous pensons que la réouverture de la baignade n'est pas une solution envisageable face aux enjeux de sécurité et de qualité des eaux. Néanmoins, nous partageons l'étonnement d'une décision soudaine et regrettons de ne pas avoir été consultés en amont – en tant qu'association environnementale dont le siège se situe précisément au parc de Fallavier, et en tant que membre du comité de pilotage de cet Espace Naturel Sensible.

Suite à l'interdiction de la baignade, la CAPI en tant que gestionnaire de l'ENS a missionné un bureau d'études dans la réalisation d'un projet d'aménagement paysager pour renaturer la plage et dissuader de la baignade. Le projet s'inscrit en continuité avec la végétation riveraine en recréant une saulaie, une roselière, de nouvelles mares et préserve des points de vue sur l'étang et ses paysages. La durée de ce chantier est estimée à deux mois. L'APIE considère positivement ce projet qui est l'occasion d'améliorer la qualité de l'ENS et de lutter contre l'effondrement de la biodiversité locale. En revanche, nous regrettons un défaut de communication sur ce projet et ses objectifs. Nous constatons l'absence de présentation au public ou mieux la concertation des populations et l'intégration des perceptions socio-culturelles du site dans l'élaboration du projet (Convention d'Aarhus, Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage). Cette méprise pourrait devenir un obstacle à la sensibilisation des populations aux enjeux de biodiversité, et s'avérer contre-productif vis-à-vis des effets favorables de la renaturation.

Nous sommes par ailleurs conscients que ce réaménagement de la plage de l'étang de Fallavier, dans le contexte d'un énième été caniculaire, a des conséquences sur la vie et les habitudes des riverains et usagers. Aussi, il nous paraît nécessaire d'engager des mesures d'adaptation pour nos milieux urbains et péri-urbains afin de faire face aux conséquences climatiques estivales : aménagement des parcs avec des points d'eau et

rafraîchissant, améliorer les conditions d'accès aux piscines, etc. Il s'agit d'une condition primordiale pour parvenir au maintient de l'habitabilité sur le territoire capisérois.

Nous tenons donc à souligner que l'APIE n'est en aucune manière partie prenante des transformations en cours à l'étang de Fallavier. Conformément aux statuts de l'association, les bénévoles, les administrateurs et les salariés oeuvrent à la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Aussi, nous sommes soucieux de préserver les conditions de travail des salariés de l'association et nous rappelons que la politesse et la courtoisie sont nécessaires dans les discussions. Nous vous prions également de privilégier les demandes d'informations supplémentaires relatives au sujet de la baignade et de la renaturation de l'étang de Fallavier par mail (contact@apie-asso.net).

Cordialement,

Le Conseil d'Administration de l'APIE